Office européen de police, Europol: art. 2 et annexe, protocole sur le blanchiment d'argent. Initiative Portugal

2000/0809(CNS) - 26/06/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier la Conventopn portant création d'EUROPOL afin d'en étendre les compétences au blanchiment d'argent. CONTENU : Le projet de protocole portant modification de la Convention EUROPOL, proposé à l'initiative du Portugal, vise à étendre la compétence de cet office au blanchiment d'argent en général, quel que soit le type d'infraction à l'origine des produits blanchis. Pour ce faire, le projet de protocole prévoit de doter EUROPOL de moyens plus efficaces pour lutter contre le blanchiment d'argent et de renforcer ses capacités à aider les États membres dans cette lutte.